

Maisons-Alfort, le 9 mai 2018

#### Conclusions de l'évaluation

relatives à une demande de changement majeur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché pour la famille de produits biocides HCL FAMILY B à base d'acide chlorhydrique, de la société Reckitt Benckiser France SAS

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a notamment pour missions l'évaluation ainsi que la délivrance de la décision d'autorisation de mise à disposition sur le marché des produits biocides.

Les « conclusions de l'évaluation » portent uniquement sur l'évaluation des risques et des dangers que l'utilisation de ces produits peut présenter pour l'homme, l'animal ou l'environnement ainsi que sur l'évaluation de leur efficacité.

Le présent document ne constitue pas une décision.

#### PRESENTATION DE LA DEMANDE

#### **DESCRIPTION DE LA DEMANDE ET DE LA PREPARATION**

L'Agence a accusé réception d'un dossier de demande de changement majeur pour la famille de produits biocides HCL FAMILY B de la société Reckitt Benckiser France SAS dans le cadre d'une procédure de reconnaissance mutuelle simultanée.

La famille de produits biocides HCL FAMILY B est un type de produit 2<sup>1</sup> à base de 6,75 % d'acide chlorhydrique<sup>2</sup>. Le produit se présente sous la forme d'un liquide prêt à l'emploi et est destiné à la désinfection de surface de la cuvette des toilettes pour une utilisation par des professionnels et le grand public.

La demande de changement majeur pour la famille de produits HCL FAMILY B concerne la modification des paramètres environnementaux et écotoxicologiques des substances Ethomeen T/12 et Arquad T50 et le changement de l'adresse du titulaire de l'autorisation.

#### **DESCRIPTION DU CADRE REGLEMENTAIRE**

Ces conclusions sont fondées sur l'examen par la Direction d'Evaluation des Produits Réglementés (DEPR) de l'Agence du rapport d'évaluation du produit préparé par la Lettonie, Etat membre de référence (EMR) conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 528/2012<sup>3</sup>.

Les données prises en compte dans l'évaluation sont celles qui ont été considérées comme valides, soit au niveau européen, soit par la DEPR. Les conclusions relatives à la conformité se réfèrent aux critères indiqués dans le règlement (UE) n°528/2012.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> TP2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux.

Directive 2012/16/UE de la Commission du 10 mai 2012 modifiant la directive 98/8/CE du Parlement européen et du Conseil aux fins de l'inscription de l'acide chlorhydrique en tant que substance active à l'annexe I de ladite directive.

Règlement (UE) N° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

#### **DESCRIPTION DE LA PROCEDURE D'EVALUATION**

La famille de produits HCL FAMILY B a été évaluée par la Lettonie. L'évaluation a donné lieu à la rédaction d'un rapport d'évaluation du produit et un résumé des caractéristiques de la famille de produit soumis à commentaires auprès des Etats membres concernés avant décision dans chaque pays.

Dans le cadre de la procédure de reconnaissance mutuelle simultanée, la DEPR a fait part de ses commentaires sur le rapport d'évaluation et sur le résumé des caractéristiques de la famille de produits au nom de l'autorité compétente française conformément aux lignes directrices pour la délivrance des AMM biocides de l'Anses<sup>4</sup>.

Les conclusions de l'évaluation se rapportent au rapport d'évaluation du produit des autorités lettones et à son analyse par la DEPR et présentent ici une synthèse des éléments scientifiques essentiels qui conduisent aux recommandations émises par la DEPR.

La DEPR émet les conclusions suivantes. Le résumé des caractéristiques du produit (RCP) issu de l'évaluation de cette demande est présenté en annexe.

#### SYNTHESE DES RESULTATS DE L'EVALUATION

#### EFFICACITE. RISQUE POUR LA SANTE HUMAINE. RISQUE VIA L'ALIMENTATION

Dans le cadre de cette demande de changement majeur, les évaluations relatives à l'efficacité, au risque pour la santé humaine et au risque via l'alimentation n'ont pas été revues. Pour ces sections, les conclusions de l'autorisation de mise à disposition sur le marché en vigueur à ce jour sont inchangées.

#### **PHYSICO-CHIMIE**

Les caractéristiques physico-chimiques de la famille de produits HCL FAMILY B ont été décrites et sont considérées comme conformes dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe. Les méthodes d'analyse sont considérées comme conformes.

#### RISQUE POUR L'ENVIRONNEMENT

Pour les usages revendiqués de la famille de produits HCL FAMILY B, l'estimation des concentrations de la substance active dans les compartiments aquatique (incluant sédiment et station d'épuration) et terrestre ainsi que dans les eaux souterraines n'a pas été considérée comme pertinente, dans les conditions d'emploi ci-dessous et les conditions d'utilisation précisées dans le RCP en annexe.

Les niveaux d'exposition estimés pour les espèces non-cibles des compartiments aquatiques, sédimentaires, terrestres ainsi que les microorganismes de la station d'épuration liés à l'utilisation des produits de la famille de produits HCL FAMILY B sont inférieurs aux valeurs de toxicité de référence pour les substances préoccupantes<sup>5</sup> pour chaque compartiment dans les conditions d'utilisation précisées dans le RCP en annexe.

Les concentrations estimées dans les eaux souterraines lors de l'utilisation des produits de la famille de produits HCL FAMILY B, sont inférieures aux valeurs seuils définies par la Directive 98/83/EC pour les substances préoccupantes dans les conditions d'utilisation précisées dans le RCP en annexe.

<sup>4</sup> https://www.anses.fr/fr/system/files/LignesDirectricesBiocides.pdf

Les co-formulants « Ethomeen T/12 et Arquad T50 » présents dans le produit sont identifiés comme substances préoccupantes pour l'environnement

#### **CONCLUSIONS**

En résumé, la conformité aux principes uniformes définis dans le règlement (UE) n°528/2012 pour les modifications revendiquées dans le cadre du changement majeur de la famille de produits HCL FAMILY B a été démontrée.

Les conditions d'emploi autorisées sont décrites dans le projet de résumé des caractéristiques de la famille de produite présenté en annexe.

#### **ANNEXE**

# Proposition de Résumé des caractéristiques de la famille de produits biocides issu des conclusions de l'évaluation

Les modifications apportées par la demande de changement majeur sont indiquées en italique.

#### Partie I.- premier niveau d'information

#### 1. Informations administratives

#### 1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	HCL FAMILY B
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	

#### 1.2. Type de produit (s)

Types de produit	TP02

#### 1.3. Détenteur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	Reckitt Benckiser France SAS
	Adresse	38, RUE VICTOR BACSH Bâtiment GREEN VALLEY 91300 Massy FRANCE
Numéro de demande	BC-UT028	8867-94
Type de demande	Demande parallèle	de changement majeur en reconnaissance mutuelle

#### 1.4. Fabricants de la famille de produits

Nom du fabricant	Reckitt Benckiser (UK) Ltd
Adresse du fabricant	Sinfin Lane DE24 9GG Derby Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Sinfin Lane DE24 9GG Derby Royaume-Uni

Nom du fabricant	Reckitt Benckiser Production (Poland) sp z.o.o.
	UI Okunin 1 05-100
	Nowy Dwor Mazowiecki
	Pologne

#### Anses - n° BC-UT028867-94 HCL FAMILY B

Emplacement des sites de fabrication	UI Okunin 1 05-100 Nowy Dwor Mazowiecki Pologne
Nom du fabricant	P.P.H.U. TRANS-CHEM
Adresse du fabricant	ul. Przemysłowa 5 05-100 N owy Dwor Mazowiecki Pologne
Emplacement des sites de fabrication	ul. Przemysłowa 5 05-100 N owy Dwor Mazowiecki Pologne

#### 1.5. Fabricants de la substance active

Substance active	Acide chlorhydrique
Nom du fabricant	Ineos Chlor Limited
Adresse du fabricant	South Parade, PO Box 9 WA7 4JE Runcorn Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	South Parade, PO Box 9 WA7 4JE Runcorn Royaume-Uni

Substance active	Acide chlorhydrique
Nom du fabricant	BASF SE
Adresse du fabricant	Carl Bosch Str. 38, Ludwigshafen am Rhein, Rheinland Pfalz 67056 Ludwigshafen Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Carl Bosch Str. 38, Ludwigshafen am Rhein, Rheinland Pfalz 67056 Ludwigshafen Allemagne

Substance active	Acide chlorhydrique
Nom du fabricant	PCC Rokita SA
Adresse du fabricant	ul. Sienkiewicza 4 56-120 Brzeg Dolny Pologne
Emplacement des sites de fabrication	ul. Sienkiewicza 4 56-120 Brzeg Dolny Pologne

Substance active	Acide chlorhydrique
Nom du fabricant	Brenntag Polska Sp. z.o.o.
Adresse du fabricant	ul. J. Bema 21 47-224 Kędzierzyn-Koźle Pologne
Emplacement des sites de fabrication	ul. J. Bema 21 47-224 Kędzierzyn-Koźle Pologne

Substance active	Acide chlorhydrique
Nom du fabricant	Industrial Chemicals Limited

Adresse du fabricant	Hogg Lane, Grays, Essex RM175DU Grays Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Stoneness Road, West Thurrock, Grays, Essex RM20 3AG Grays Royaume-Uni

Substance active	Acide chlorhydrique
Nom du fabricant	Borregaard AS
Adresse du fabricant	PO Box 162 N-1071 Sarpsborg Norvège
Emplacement des sites de fabrication	Gardsgata 20, C Port 1721 Sarpsborg Norvège

## 2. Composition de la famille de produits et type de formulation

#### 2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
commun					Min	Max
HCI	Hydrochloric acid	Substance active	7647-01-0	231-595-7	6,75	6,75
Arquad T50	Quaternary ammonium compounds, trimethyltallow alkyl, chlorides	Co-Surfactant	8030-78-2	232-447-4	0,00	0,475
Ethomeen T12E	Ethanol, 2,2'- iminobis-, N-tallow alkyl derivatives	Co-Surfactant	61791-44-4	263-177-5	0,00	1,337

#### 2.2. Type de formulation

_iquide prêt à l'emploi	

#### Partie II.- deuxième niveau d'information du Meta RCP 1

#### 1. Information administrative sur le Meta RCP 1

#### 1.1. Identification du Meta RCP 1

Identification	Désinfection des cuvettes des toilettes

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 1	
----------	--

#### 1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	2 - Désinfectants et produits algicides non destinés à
	l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

## 2. Composition du Meta RCP 1

#### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 1

Nom	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
commun					Min	Max
HCI	Hydrochloric acid	Substance active	7647-01-0	231-595-7	6,75	6,75
Arquad T50	Quaternary ammonium compounds, trimethyltallow alkyl, chlorides	Co-Surfactant	8030-78-2	232-447-4	0,00	0,475
Ethomeen T12E	Ethanol, 2,2'-iminobis-, N-tallow alkyl derivatives	Co-Surfactant	61791-44-4	263-177-5	0,00	1,337

#### 2.2. Types de formulations

Liquide prêt à l'emploi

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 1

Classification		
Catégories de danger	Corrosion cutanée catégorie 1B	
	Toxicité aquatique chronique de catégorie 3	
	Corrosif pour les métaux catégorie 1	
Mentions de danger	H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long	
	terme.	
	H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves	
	H290 : Peut être corrosif pour les métaux	
Etiquetage		
Mentions d'avertissement Danger		
Mentions de danger	H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves	
	H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long	
	terme.	
	H290 : Peut être corrosif pour les métaux	

#### Anses - n° BC-UT028867-94 HCL FAMILY B

Conseils de prudence	P102 : Tenir hors de portée des enfants.
·	P260 : Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
	P264 : Se laver soigneusement après manipulation.
	P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement
	de protection des yeux/ du visage
	P273 : Eviter le rejet dans l'environnement
	P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
	P303+ P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):
	enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à
	l'eau/se doucher.
	P304-P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la
	maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
	P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec
	précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de
	contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
	Continuer à rincer.
	P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
	P321 : Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
	P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
	P501 : Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation
	locale/régionale
Note	

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

#### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Désinfection de surface pour les cuvettes de toilettes – utilisateurs professionnels

Type de produit	TP02
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Désinfection de surface pour les cuvettes des toilettes
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)  Bactéries, incluant les spores Levures et champignons Virus	
Domaine(s) d'utilisation	Nettoyant désinfectant des cuvettes de toilettes
Méthode(s) d'application	Le produit est appliqué sans dilution directement par l'utilisateur grâce à l'embout d'application qui doit être placé directement sous le rebord de la cuvette des toilettes. Aucun nettoyage préalable à l'application n'est nécessaire.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Dose : 80 mL/cuvette Temps de contact : 60 minutes. La fréquence d'application n'est pas restreinte. Appliquer autant de fois que nécessaire.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Utilisateurs professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	PEHD (500 mL, 750 mL, 900mL, 1 L)

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

4.1.2. Mesures de gestion de risque specifiques à l'usage			

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

#### 4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Désinfection de surface pour les cuvettes de toilettes – utilisateurs non-professionnels

Type de produit	TP02
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Désinfection de surface pour les cuvettes des toilettes
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)  Bactéries, incluant les spores Levures et champignons Virus	
Domaine(s) d'utilisation	Nettoyant désinfectant des cuvettes de toilettes
Méthode(s) d'application	Le produit est appliqué sans dilution directement par l'utilisateur grâce à l'embout d'application qui doit être placé directement sous le rebord de la cuvette des toilettes. Aucun nettoyage préalable à l'application n'est nécessaire.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Dose : 80 mL/cuvette Temps de contact : 60 minutes. La fréquence d'application n'est pas restreinte. Appliquer autant de fois que nécessaire.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Utilisateurs non-professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	PEHD (500 mL, 750 mL, 900mL, 1 L)

4.2.1.	Instructions	d'utilisation	spécifiques à	l'usage

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

#### Anses - n° BC-UT028867-94 HCL FAMILY B

4.2.3. Lorsque specifique a l'usage, details relatifs aux effets indesirable instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour prot	
4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une éliminati son emballage	on sans danger du produit et de
4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de dans les conditions normales de stockage	conservation du produit biocide

### 5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 1

#### 5.1. Instructions d'utilisation

- Les surfactants et/ou co-surfactants doivent être présents dans le produit à une teneur suffisante pour que les fonctions nettoyantes et désinfectantes des produits soient respectées.
- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Lever le siège des toilettes et diriger soigneusement l'embout sous le rebord de la cuvette.
- Presser et appliquer lentement tout autour de l'intérieur pour couvrir la cuvette entièrement.
- Pour un nettoyage optimal, laisser agir pendant 10 minutes, rincer et brosser.

Pour désinfecter, laisser agir 60 minutes, rincer, brosser et tirer la chasse d'eau.

#### 5.2. Mesures de gestion de risque

- Le produit étant incompatible avec l'utilisation d'autres produits, il doit être mentionné sur l'étiquette : Ne doit pas être utilisé avec de la javel liquide ou tout autre produit de nettoyage.
- Le port de gant est recommandé.
- Tenir hors de portée des enfants.
- Ne pas respirer les vapeurs.
- Se laver soigneusement les mains après manipulation du produit.

## 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter immédiatement le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté);
   appeler le 15/112.

- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.
- Se laver les mains après utilisation.
- Contrôle des déversements accidentels :
- Petits déversements : Diluer avec de l'eau et essuyer, ou absorber avec un matériau inerte. Tout matériel contaminé doit être éliminé comme déchets dangereux.
- Grands déversements : Contenir et recueillir pour élimination. L'élimination du produit devra à tout moment respecter la législation sur l'élimination des déchets ainsi que les exigences des réglementations locales.

#### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

#### Produit :

Les matériaux contaminés doivent être éliminés comme des déchets dangereux. Ce produit et son contenant doivent être éliminés d'une manière sûre selon la législation sur l'élimination des déchets en vigueur et conformément aux exigences des autorités locales.

Catalogue européen des déchets (EWC) de code de déchets 20 01 29 : détergents contenant des substances dangereuses.

#### **Conditionnement:**

La génération de déchets devrait être évitée ou réduite autant que possible. Ce matériau et son récipient doivent être éliminés d'une manière sûre. L'élimination de cet emballage doit à tout moment se conformer à la législation de l'élimination des déchets ainsi que les exigences des autorités locales.

Catalogue européen des déchets (EWC) de code de déchets 15 01 10 : résidus d'emballage contenant ou contaminés par des substances dangereuses.

Précautions particulières : Toute élimination doit se conformer à la législation de l'élimination des déchets ainsi que les exigences des autorités locales. Emballages et contenants à recycler seulement si complètement vidé.

## 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Conserver dans l'emballage d'origine protégé des rayons du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé, loin des matières incompatibles et de la nourriture et des boissons.
- Séparer des alcalis. Garder le contenant hermétiquement fermé jusqu'à utilisation. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale.
- Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés.
- Durée de stockage : 2 ans

## 6. Autre(s) information(s)

## Partie III - troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 1

# 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	Harpic Gel 100% Détartrant Cillit Bang Gel Nettoyant Surpuissant Calcaire et Toilettes						
Numéro d'autorisation							
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)		
HCI	Acide chlorhydrique	Substance active	7647-01-0	231-595-7	6,75		
Arquad T50	Quaternary ammonium compounds, trimethyltallow alkyl, chlorides (also contains diluents 2-propanol and water)	Co-Surfactant	8030-78-2	232-447-4	0,475		
Ethomeen T12E	Ethanol, 2,2'-iminobis-, N-tallow alkyl derivatives	Co-Surfactant	61791-44-4	263-177-5	1,337		